

<https://www.snetap-fsu.fr/Preavis-de-greve-nationale-dans-l-Enseignement-agricole-public-12-novembre-2018-5572.html>



Préavis de grève nationale dans l'Enseignement agricole public - 12 novembre 2018.

- Nos Actions - Les mobilisations -



Publication date: dimanche 11 novembre 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés



A Didier Guillaume,
Ministre de l'Agriculture

Paris, le 4 novembre 2018

Monsieur le Ministre, par la présente, l'Intersyndicale (SNETAP-[FSU](#), [CGT](#) Agri, [SUD](#) Rural Territoires) dépose un préavis de grève au titre de l'ensemble de la communauté de travail de l'Enseignement Agricole Public pour le lundi 12 novembre 2018.

Les Personnels de l'Éducation en général et de l'Enseignement Agricole Public en particulier ne peuvent accepter la reprise des suppressions d'emplois dans un secteur dont le Président de la République avait pourtant fait sa priorité. Ce sont ainsi 50 [ETP](#) qui sont annoncés à la suppression dès la rentrée 2019, dont 12 d'administratifs de nos lycées agricoles publics. En regard des 3050 ETP supprimés à l'Éducation Nationale, la casse peut apparaître limitée, mais si l'on prend en compte la masse critique propre à l'Enseignement Agricole Public, il en va bien autrement. En effet, être contraint de fermer une classe de seconde quand un lycée agricole n'en compte que trois entraîne inmanquablement des difficultés structurelles graves à très court terme avec des risques de fermetures dans le cycle terminale...

Sans doute convient-il de rappeler que les créations d'emplois sous le quinquennat précédent n'ont permis qu'une remise à niveau d'un système public fortement éprouvé durant la période 2007-2012... Par ailleurs, soulignons qu'avec un nombre d'emplois maintenu au [PLF](#) 2018, il a déjà été question de fermer purement et simplement un [LPA](#) l'an passé, votre prédécesseur ayant fini, monsieur le Ministre, par confirmer sa volonté qu'il reste ouvert face à la mobilisation extrêmement forte des acteurs du territoire, mais contre les velléités pourtant réitérées du [DRAAF-SRFD](#). Dès lors, la reprise annoncée des suppressions d'emplois ne peut que conduire à une dégradation inacceptable de nos structures publiques. La [DGER](#) est déjà à la manoeuvre pour tâcher de dégager les marges dont elle ne dispose pas. Ainsi, lors du groupe de travail « schéma d'emplois », vos services ont annoncé leur intention de supprimer purement et simplement les dédoublements réglementaires qui participent pourtant pleinement de la qualité de notre enseignement... ou encore un recours accru aux heures supplémentaires au détriment des emplois et à rebours de ce qui a été engagé ces 5 dernières années... Les Personnels de l'[EAP](#) vous demandent, Monsieur le Ministre, de défendre nos établissements en revenant sur ces suppressions d'emplois annoncées, à défaut il faudra demain les secourir !

De même, les réformes imposées du système éducatif (du lycée comme de l'apprentissage) créent une insécurité majeure pour nos structures publiques d'enseignement. Ainsi, comment afficher une volonté politique d'accroître l'attractivité de l'enseignement agricole tout en contribuant à la perte lisibilité de sa filière générale, ou en abaissant les horaires disciplinaires en bac technologique ou encore en renonçant à corriger les dérives du bac pro 3 ans ? Les Personnels de l'EAP eux ne peuvent se satisfaire de ces postures et exigent que ces chantiers soient repris par vos

services avec une autre ambition et des moyens dédiés au bénéfice des jeunes qui nous sont confiés.

Concernant enfin l'apprentissage livré aux branches professionnelles, c'est de l'abrogation pure et simple de cette loi dont il se doit d'être question. Comment en effet accepter que cette voie de formation initiale, complémentaire de la voie scolaire, se confonde demain avec la formation continue à des fins d'employabilité de court terme et forcément réductrice ? Les Personnels de l'EAP se refusent à laisser dévoyer cette voie de formation, comme à voir disparaître faute de financements suffisants des formations à faibles effectifs pourtant nécessaires aux territoires ruraux et/ou à un certain nombre de filières demandant à être soutenues... et in fine des antennes, voire des [CFA](#) ruraux qui méritent mieux ! En tout état de cause, Monsieur le Ministre, il vous revient, dans ce contexte d'insécurité majeure, de mandater sans délai la DGER pour que les conditions de travail des agents de CFA-[CFPPA](#) soient enfin fixées dans un décret statutaire dédié.

Pour l'Intersyndicale,
Frédéric Chassagnette
Secrétaire Général adjoint SNETAP-FSU.